

dérable de 9.3 p. 100 des paiements de dividendes cumulatifs, autre source de revenus, des sociétés canadiennes pendant les cinq premiers mois de l'année?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les critères dont on est convenu à la conférence nationale sur la stabilité des prix stipulaient que les augmentations de prix devaient être moindres que les augmentations des prix de revient, et avaient pour objectif de forcer les sociétés à déduire des bénéfices les augmentations de coût. Voilà, à mon avis, l'objet de l'accord. M. Young fait appel maintenant à quelques autres secteurs pour qu'ils participent à notre lutte contre l'inflation.

M. Lewis: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, que le seul revenu que la Commission des prix et des revenus veut restreindre est le salaire des travailleurs?

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Une question de ce genre est litigieuse et donc irrecevable.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRIME AU BILINGUISME ET LES EMPLOYÉS DU SERVICE DE PROTECTION

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de poursuivre sa politique relative au bilinguisme en accordant la prime de 7 p. 100 aux membres du service de protection de la Chambre qui sont bilingues?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question ne s'adresse évidemment pas au gouvernement. La demande de renseignements de l'honorable député devrait être adressée à la présidence, par écrit.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme celui-ci interdit de poser directement des questions à la présidence, j'ai cru bon m'adresser au très honorable premier ministre, pour qu'il vous la transmette.

M. l'Orateur: Elle ne me parviendrait pas. L'honorable député doit reconnaître que le Règlement établit une pratique à suivre, laquelle exige que le député transmette sa question à la présidence.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES RESSOURCES DU PLATEAU CONTINENTAL

[Traduction]

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Lors de l'établissement unilatéral par Ottawa de la juridiction fédérale sur les ressources du plateau continental—les provinces étant appelées à exercer leur juridiction sur d'étroites bandes côtières—cette mesure n'a pas eu l'assentiment général des provinces. Voici ma question: étant donné la possibilité que des gisements de pétrole soient découverts dans cette zone, le premier ministre peut-il nous dire où en sont les négociations avec les gouvernements provinciaux quant à la juridiction sur les ressources du plateau continental?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse nécessiterait une longue déclaration faite à l'appel des motions. Depuis que le gouvernement a pris position quant à une fixation en commun de lignes de partage administratives pour les ressources, il y a eu entre le gouvernement fédéral et les provinces de nombreuses réunions et un important échange de correspondance et il se pourrait qu'à un moment donné, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit en mesure de faire part à la Chambre des progrès enregistrés.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire quand nous aurons, à l'appel des motions, un rapport sur cette question très importante et urgente, compte tenu de l'éventualité d'une découverte de ressources pétrolières sur notre plateau continental?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre et le cabinet tout entier savent à quel point la question est urgente. C'est pourquoi nous travaillons d'arrache-pied depuis deux ans à conclure une entente quelconque entre les provinces, mais elles n'en sont pas encore toutes venues à un accord. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre est en pourparlers avec elles et qu'il nous fera part de ses démarches en temps voulu.

LA POLLUTION

LE PROJET DE LOI DÉLIMITANT UNE ZONE DE LUTTE—LES PROTESTATIONS OFFICIELLES—L'APPLICATION

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-on reçu des protestations officielles au